

-  
Samedi 27 janvier 2024

## VALLÉE DE CHEVREUSE : ÎLE-DE-FRANCE MOBILITÉS MET TRANSDEV EN DEMEURE

---

**Le plan de redressement demandé par Valérie Péresse auprès de l'opérateur de transport dans la Vallée de Chevreuse et sur le territoire Centre et Sud Yvelines, Transdev, n'a pas atteint les objectifs contractuels malgré une poursuite des améliorations. En conséquence, l'opérateur de transport est mis en demeure pour atteindre ses objectifs contractuels.**

Les causes des difficultés sont les mêmes qu'au mois d'octobre : d'abord **l'indisponibilité des conducteurs** (absentéisme qui désorganise la production et recrutements), ensuite les **difficultés de maintenance des infrastructures**.

Depuis sa mise en place le 1<sup>er</sup> janvier 2024, la délégation de service public couvrant les territoires de **la Vallée de Chevreuse et sur le territoire Centre et Sud Yvelines** fait l'objet de nombreuses difficultés de production et de qualité de service. Les services scolaires étant particulièrement impactés.

A la demande de Valérie Péresse, Laurent Probst, directeur général d'Île-de-France Mobilités, avait tenu une réunion avec les élus du territoire et l'opérateur de transport vendredi 12 janvier dernier.

En réaction à ces difficultés, Transdev avait mobilisé des conducteurs en provenance d'autres réseaux et du personnel d'accompagnement sur le terrain, ce qui a permis d'améliorer la situation et de corriger progressivement les dysfonctionnements signalés.

Cependant les retours qualitatifs des usagers restent négatifs : retards importants, arrêts non desservis, comportements conducteurs inappropriés. Île-de-France Mobilités constate donc que l'engagement de réalisation de 100% du plan de transport garanti n'est pas tenu.

En conséquence, **Île-de-France Mobilités met en demeure Transdev de prendre toutes les mesures nécessaires pour répondre aux obligations contractuelles** afin de rétablir un fonctionnement nominal du service public de transport.

Il est demandé à l'opérateur de traiter au plus vite trois points :

- Réaliser 100% du plan de transport garanti, dont les services scolaires, avec l'intégralité de la qualité de service requise contractuellement (desserte de tous les arrêts, ponctualité, sécurité, information voyageur) **au plus tard le 9 février 2024** ;
- Augmenter progressivement le taux de réalisation de l'offre nominale afin de réaliser au moins 99% de l'offre nominale avec l'intégralité de la qualité de service requise contractuellement (desserte de tous les arrêts, ponctualité, sécurité, information voyageur) sous un délai maximal de deux mois ;
- Fournir sous 10 jours maximum un plan d'actions correspondant aux objectifs susmentionnés et explicitant vos engagements de moyens et de résultats.

Si l'un des jalons ci-dessus n'est pas respecté ou si les engagements pris dans le plan d'actions ne sont pas respectés, Île-de-France Mobilités se réserve le droit de déclencher une mise en régie provisoire.

---

### Contacts presse :

Amélie Lange : [amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr](mailto:amelie.lange@iledefrance-mobilites.fr) – [01 82 53 80 90](tel:0182538090) – [07 60 10 95 05](tel:0760109505)

Alexandre Bergalasse : [alexandre.bergalasse@iledefrance-mobilites.fr](mailto:alexandre.bergalasse@iledefrance-mobilites.fr) – [01 82 53 81 20](tel:0182538120) – [06 99 67 07 26](tel:0699670726)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

-

